



Mérignac, mardi 4 septembre 2018
N° 34 / FCD / LNA

Suivie par Serge LE BOULZEC (05 56 87 05 34 / 06 08 12 15 01)
Courriel serge.le-boulzec@orange.fr

RÈGLEMENT du CHALLENGE de GOLF

Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine

SAISON 2018-2019

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Le Challenge de Golf de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine, saison 2018 – 2019, sera disputé conformément au règlement de la Fédération Française de Golf, sur un maximum de 5 tours.

Une note d'organisation pour chaque rencontre complète le présent règlement.

L'organisation générale est placée sous la responsabilité de l'Animateur Technique de la Ligue, chaque rencontre est prise en charge par un club de la Ligue.

ARTICLE 2 - PARTICIPATION

2.1. Participation des clubs

Le challenge est ouvert à tous les clubs de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine.

2.2. Participation des joueurs

Pour prendre part à la compétition, chaque joueur doit simultanément :

- être titulaire de la licence FCD du club qu'il représente et établie pour la saison en cours, de la licence FFG de l'année en cours et conformément à la note 1566/FCD/DG du 24 mai 2017, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ;
- répondre aux exigences des règles du statut amateur, et aux conditions relatives au « handicapping 2000 » de "l'EGA Handicap System" adopté par la FFG.

Dans le cas éventuel, d'un nombre trop important de joueurs à une compétition, la priorité sera donnée comme suit :

- aux personnels militaires en activité de service ou en retraite et leurs familles, ainsi que les militaires de réserve et leurs familles. Aux personnels civils relevant du ministère de la défense ou en retraite et leurs familles. Aux personnels appartenant à des établissements publics ou sociétés participant à l'activité de la défense et leurs familles ;

- puis si possibilité, aux personnes extérieures à la communauté de la défense autorisées par le comité directeur des clubs ou de la ligue ;
- enfin, et si nécessaire, l'ATR ne prendra pas les joueurs d'index 54 non détenteurs de la carte verte, puis déterminera le nombre de joueurs retenus par section.

Par ailleurs, l'inscription sur SYGEMA étant obligatoire, les clubs n'ayant pas procédé à cette formalité ne pourront participer à la compétition.

2.3. Conditions de handicap

L'épreuve est ouverte aux joueurs dont **l'index** est compris entre 0 et 53,5. La carte verte n'est pas obligatoire (sauf limitation du nombre de joueurs) mais peut être imposée par des directions de golf. L'index sera pris en compte la veille de la compétition, une vérification sera effectuée par l'Animateur Technique de la Ligue.

ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Ouvert à tous les joueurs licenciés FFG et FCD, chaque tour est une compétition comptant pour la gestion de l'index. Pour chaque compétition, effectuée sur une journée, un club pourra inscrire plusieurs joueurs dans chaque série.

3.1. Formule de la compétition

Le challenge est organisé sur les 5 rencontres selon la formule stableford en brut et en net.

Les séries sont identiques pour les messieurs et les dames.

1^{ère} série : 0 à 17,4	2^{ème} série : 17,5 à 29,9	3^{ème} série : 30 à 53,5
---	--	--

Tous les joueurs d'une même série devront partir des mêmes repères, charge à l'organisateur en collaboration avec le directeur du golf de faire modifier les coups-reçus.

3.2. Calendrier prévisionnel

MANIFESTATION	DATE	CLUB ORGANISATEUR	GOLF
1 ^{er} tour	Septembre	CSABDAX	Mont de Marsan
2 ^{ème} tour	15 octobre	48ème RT	Casteljaloux
3 ^{ème} tour	Mars	AVIA CLUB	Gujan Mestras
Régional	Avril	Beauséjour	à définir
4 ^{ème} tour	Mai	Tulle	Aubazine
5 ^{ème} tour	Juin	Battesti	à définir

3.3. Classements

Afin de simplifier les calculs du classement général :

- ✓ Chaque joueur ou joueuse sera inscrit en début de challenge sous un numéro individuel.
- ✓ Chaque joueur ou joueuse classé en début de challenge dans une série, y restera jusqu'au terme de la saison.

Pour chaque Tour, il sera établi les classements suivants :

- ✓ **Classements individuels**

Un classement sera établi sur le score brut de chaque joueur ou joueuse et un classement sera établi sur le score net de chaque joueur ou joueuse et ce dans chacune des trois séries (2 classements hommes et 2 classements dames).

✓ **Classement par équipes**

Le classement par équipe est réalisé par l'addition des points des 3 meilleurs joueurs (ou joueuses) de l'équipe pour le brut et du meilleur joueur (ou joueuse) de l'équipe dans chacune des 3 séries pour le net. Les points seront calculés comme suit : Un club inscrit apporte 3 points à la compétition,

Exemple : pour 4 clubs engagés 1^{er} = 12pts, 2^{ème} = 9pts, 3^{ème} = 6pts, 4^{ème} = 3pts.

A l'issue des 5 tours du Challenge, il sera établi les classements suivants :

✓ **Classements individuels**

Un classement général des joueurs et joueuses de chaque série sera établi en cumulant les scores cumulés « Brut et Net » des trois meilleurs tours de la saison.

✓ **Classement par équipes**

Sera déclaré vainqueur du Challenge le club totalisant le meilleur score obtenu par l'addition des points de l'ensemble des tours du challenge.

ARTICLE 4 - CHAMPIONNAT REGIONAL

Le championnat régional, qualificatif pour le national sera organisé début avril par une section désignée par l'Animateur Technique Régional (ATR).

Le nombre d'équipes qualifiées pour le national est défini par la FCD, sous proposition de l'Animateur Technique National. Aussi, afin de favoriser et de récompenser les joueurs et sections animatrices du challenge, seuls, les résultats des équipes (3 meilleurs scores) dont les joueurs d'index inférieur ou égal à 17,4 et ayant participé à 3 tours du challenge depuis le régional de l'année précédente, seront comptabilisés pour représenter la ligue à l'occasion de l'épreuve nationale. Toutefois, en fonction du nombre d'équipes qualifiables, l'ATR peut être amené à modifier cette partie du règlement à 2 tours du challenge régional.

Particularité, afin de ne pas pénaliser les clubs rejoignant en septembre la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine, ces clubs seront crédités d'un tour de participation depuis le régional de l'année précédente.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉS

5.1. L'Animateur Technique de la Ligue

L'Animateur Technique de la Ligue veille à l'observation du règlement ainsi qu'au bon déroulement du challenge. Il assiste l'organisateur dans la préparation, propose le budget prévisionnel et la note d'organisation de la compétition à la commission sportive. Il est responsable du calcul des points de chaque rencontre et de la mise à jour du classement général.

5.2. Le club organisateur

Le président du club organisateur a en charge la manifestation. Il met en place la logistique nécessaire, la cérémonie de remise des récompenses. Il lance les invitations officielles et, à l'issue de la manifestation, adresse le compte-rendu, les résultats et un article pour « l'Aliénor ». En cas d'engagement de dépenses autorisé par la ligue, il dresse un bilan financier accompagné des factures.

ARTICLE 6 - RÉCOMPENSES

Les récompenses (coupes ou lots) sont procurées par le club organisateur du tour, le remboursement sur la base d'un budget prévu par l'Animateur Technique de la Ligue et l'organisateur, sera effectif sur présentation des pièces comptables.

6.1. Récompenses par équipes

Un trophée, remis en jeu à chaque saison, sera confié au club vainqueur, à l'issue de la saison. Ce trophée sera détenu par le club gagnant le challenge et remis au vainqueur du challenge lors du 1^{er} tour du challenge N+1.

6.2. Récompenses individuelles


Chaque club organisateur d'un tour, gère la nature et la distribution des récompenses individuelles.

ARTICLE 7 - FORFAIT

Tout club déclarant forfait doit en aviser l'Animateur Technique de la Ligue immédiatement et au plus tard 3 jours avant le début de la compétition.

Les clubs s'organiseront pour que leurs adhérents puissent prévenir le club organisateur et le golf hôte du challenge, en cas de forfait de dernière minute.

Gérard GONTARD
Président de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine



Destinataires :

- **Le Président de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine**
- **Le Chargé des sports de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine**
- **Les membres de la commission sportive de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine**
- **Les responsables des sections golf de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine**